

Greffe  
du Tribunal de Commerce de  
ANGOULEME  
Palais de Justice  
- BP 215 -  
16007 ANGOULEME CEDEX  
Tél. 0 891 01 11 11

**CERTIFICAT  
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Sàrl SARL GROUPE EXPERTS CONSEILS  
ZE La Croix Blanche  
Route du Peux - BP 9  
16800 SOYAUX

Dépôt effectué par :

Sàrl SARL GROUPE EXPERTS CONSEILS  
ZE La Croix Blanche  
Route du Peux - BP 9  
16800 SOYAUX

Numéro RCS : ANGOULEME B 438 402 190

<26288/2001B00221>

Pièces déposées le 02/11/2005

Numéro : 5001913

Acte sous seing privé du 30/04/2005

- Cession de parts (ou Donation)

Cesion parts par MR Jean-Jacques RAMBEAU à MR  
Lucien CORBI

Le Greffier,

8/5  
M  
✓

## GROUPE EXPERTS CONSEILS - GEC

Société à responsabilité limitée au capital de 47 984 Euros  
Siège social : ZE La Croix Blanche Route du Peux BP 9 16800 SOYAUX  
RCS : ANGOULEME 438 402 190

### ENTRE LES SOUSSIGNES

- Monsieur Jean Jacques RAMBEAU, Expert Comptable, né le 12 janvier 1952 à ST MARTIAL DE VIVEYROL (Dordogne) et demeurant à SOYAUX, ZE de la Croix Blanche, route du Peux.

### DE PREMIERE PART

- Monsieur Lucien CORBI, Expert Comptable, né le 7 octobre 1951 à DOUERA (Algérie) et demeurant à SOYAUX, ZE de la Croix Blanche, route du Peux.

### DE DEUXIEME PART

### AYANT ETE PREALABLEMENT EXPOSE

Que Monsieur Jean Jacques RAMBEAU est propriétaire de cinq cents parts sociales (500 parts sociales) sur les 2 999 parts composant le capital social de la société à responsabilité limitée GROUPE EXPERTS CONSEILS - GEC au capital de 47 984 Euros dont le siège social est situé ZE de la Croix Blanche route du Peux BP 9 - 16800 SOYAUX constituée aux termes d'un acte sous seing privé à ANGOULEME le 20 juin 2001 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANGOULEME sous le numéro 438 402 190.

### IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIV

Monsieur Jean Jacques RAMBEAU, soussigné de première part, cède par les présentes en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires et de droit en pareille matière, à Monsieur Lucien CORBI, soussigné de deuxième part, les 500 parts sociales, numéro ~~2 500 à 2 999~~ lui appartenant dans le capital de la société GROUPE EXPERTS CONSEILS - GEC.

### Prix

La présente cession de parts sociales est consentie et acceptée moyennant la somme de huit mille Euros réglée à l'instant par Monsieur Lucien CORBI à Monsieur Jean Jacques RAMBEAU qui le reconnaît et lui en donne bonne et valable quittance.

### DONT QUITTANCE

### Agrément

Aux présentes sont intervenues :

- Madame Sandrine CALANDRE titulaire de 500 parts sociales
- Monsieur Christian GARDILLOU titulaire de 500 parts sociales
- Monsieur Michel DAMPERAT titulaire de 500 parts sociales
- Monsieur Patrick PAPON titulaire de 499 parts sociales

RJS LG  
ND el RL NC

\* 1897 à 2495  
et 2500

qui donnent leur consentement unanime à la présente cession, ce consentement valant décision d'agrément conformément à l'article L 223.27 du code de commerce.

#### Intervention

Madame Nicole NORMAND, épouse de Monsieur Lucien CORBI, déclare :

- Autoriser l'acquisition par son conjoint, Monsieur Lucien CORBI, des 500 parts sociales de la société GROUPE EXPERTS CONSEILS – GEC avec des biens de la communauté.
- Renoncer à devenir personnellement associée de la société.

#### Dispositions communes à la cession de parts ci-dessus

##### Propriété - jouissance

Au moyen de la présente cession de parts sociales, Monsieur Lucien CORBI cessionnaire de deuxième part, sera seul propriétaire des parts cédées et en aura la jouissance pleine et entière à compter de ce jour.

D'une manière générale, le cessionnaire sera purement et simplement subrogé au cédant à compter de ce jour dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

##### Dépôt d'un original au siège social

Conformément à l'article L 221.14 du Code de commerce, un original de la présente cession de parts sociales sera déposé au siège social contre remise, par le gérant, d'une attestation de dépôt.

##### Répartition du capital

Comme conséquence des cessions de parts sociales ce jour, les soussignés constatent que le capital social de 47 984 Euros est ainsi réparti :

- |  |                    |
|--|--------------------|
| - Madame Sandrine CALANDRE<br>numéro 1 à <del>500</del> <del>499</del> et 2496               | 500 parts sociales |
| - Monsieur Jean Jacques RAMBEAU<br>numéro <del>501 à 1000</del> <del>500</del> à 998 et 2497 | 500 parts sociales |
| - Monsieur Michel DAMPERAT<br>numéro <del>1001 à 1500</del> 1498 à 1996 et 2498              | 500 parts sociales |
| - Monsieur Christian GARDILLOU<br>numéro <del>1501 à 2000</del> 999 à 1497 et 2499           | 500 parts sociales |
| - Monsieur Patrick PAPON<br>numéro <del>2001 à 2499</del> 2501 à 2999                        | 499 parts sociales |
| - Monsieur Lucien CORBI<br>numéro <del>2500 à 2999</del> 1997 à 2495 et 2500                 | 500 parts sociales |

##### Frais

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leur suite seront à la charge des cessionnaires qui s'y obligent.

ASJ LC  
ny ef  NC

Formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes les formalités légales et nécessaires.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile chacune en leur demeure sus-indiquée.

Fait à SOYAUX, le 30 Avril 2005  
en 4 originaux

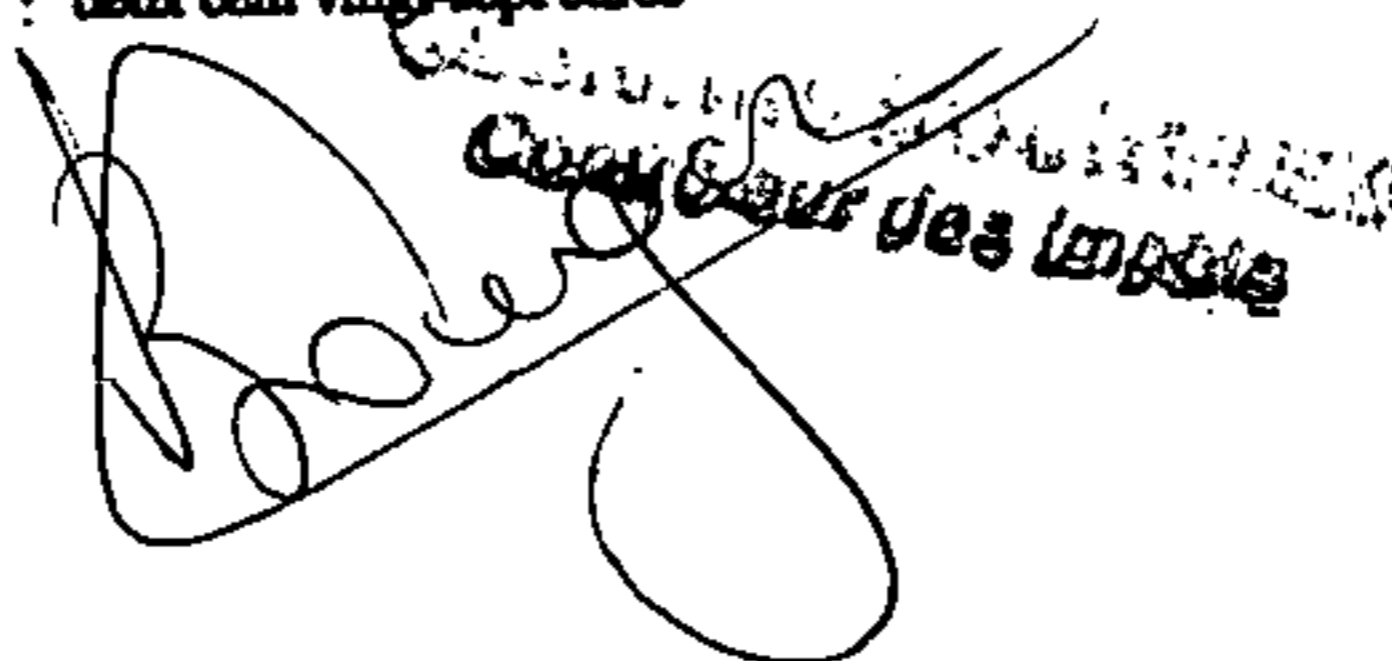


Enregistré à : RECETTE DIVISIONNAIRE D'ANGOULEME VILLE

Le 16/05/2005 Bordereau n°2005/494 Case n°8

Ext 2269

Enregistrement : 200 €  
Timbre : 27 €  
Total liquidé : deux cent vingt-sept euros  
Montant reçu : deux cent vingt-sept euros  
Le Contrôleur



Contrôleur des Impôts